

AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018\_08-DE  
Regu le 19/02/2018



MAIRIE DE  
ROQUEFORT-LES-PINS  
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00  
Fax : 04.92.60.35.01

**N° 2018/08**

**DATE DE CONVOCATION**  
06 février 2018

**DATE D’AFFICHAGE**  
06 février 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 25

**OBJET :**

**AGENCE DE L’EAU**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
POUR LES TRAVAUX  
D’ASSAINISSEMENT  
DU « VAL DES CISTES »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit  
Le 13 février à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 février 2018  
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence  
de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL			M.VACCANI
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD	+		
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE	+		
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI	+		
MR. GRIMONT			M.POTTIER
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHCOUR	+		
MME. BLADANET			MME.VENTRE
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			M.DUPERET-TOUMIEU

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine PIRONE

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

La commune de Roquefort les Pins a pour projet la mise en place d'une canalisation d'eaux usées d'environ 250 ml. Cette canalisation raccordera deux réseaux déjà existants, un situé dans le quartier de la Fumade et l'autre sur le domaine du Val des Cystes.

Pour le réaliser, le Conseil Municipal a pris la délibération n°2017/85 afin de permettre à Mr le Maire de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la préfecture et de l'Agence de l'Eau.

Cette dernière demande des pièces complémentaires dont la prise d'une délibération portant les mention suivantes :

« autorise le Conseil Départemental à percevoir et à redistribuer l'aide de l'Agence de l'Eau auprès de la commune de Roquefort-les-Pins »

La commission gestion s'est prononcée favorablement sur le bien-fondé d'adopter cette délibération dans ces termes.

**OUI** Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Conseil Départemental à percevoir et à redistribuer l'aide de l'Agence de l'Eau auprès de la commune de Roquefort-les-Pins.
- **PREND** tous les actes afférents à cette décision et procédure.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,  
Le 13 février 2018



Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.